

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2024.06.09
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, , Philippe BERTEMONT, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, , Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Philippe ONILLON, Jean CHANAL,.

Absents excusés - Pouvoir :

Houria BADEK donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Jean-Bernard MAILLARD donne pouvoir à Marie-Claude HOFFNUNG
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante :

A la suite du vote du budget primitif assainissement du 23 mars 2024, il y a lieu de modifier les inscriptions prévues initialement.

Il convient notamment de modifier, à la suite d'une mise à jour des emprunts, les imputations suivantes :

SECTION	CHAPITRE	ARTICLES	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 Emprunts en euros	1.068,00	
Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériels et outillage technique	1.068,00	

VU le budget primitif adopté le 23 mars 2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés ci-dessus

La secrétaire de séance
Pascale CLAUZER

P. Clauzer



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

L. Le Duc Drean

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 17/06/2024